Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260605-2026_5_4-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Procurations	3

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER, Jacqueline, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : LE BLEVENNEC Patrick (procuration à FEUVRIER Jacqueline), GUELLEC Gisèle (procuration à LE MERRER Gwenola), RANNOU Hervé (procuration à TANGUY Fanny)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 29 mai 2026

2026.5.4 Programme de voirie 2026 : convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Guingamp-Paimpol Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité Guingamp-Paimpol Agglomération afin de bénéficier de son accompagnement technique et administratif dans le cadre de la réalisation du programme de voirie 2026.

À cette fin, une convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage doit être conclue avec Guingamp-Paimpol Agglomération. Cette convention a pour objet d'accompagner la commune dans la préparation, le suivi administratif et technique ainsi que la réalisation des travaux de voirie programmés pour l'exercice 2026.

Conformément aux dispositions de la convention, la rémunération de Guingamp-Paimpol Agglomération est fixée à 2,5 % du montant hors taxes des travaux réalisés.

Le programme prévisionnel de voirie 2026, présenté par Monsieur Gildas LE ROUX, adjoint en charge de la voirie, est le suivant :

N°	Voie concernée	Linéaire	Estimatif TTC
1	Kernevez Jaudy (village)	170 ml	12 433,08 €
2	Kerfreven	100 ml	9 171,89 €
3	Ruchant (venelle)	165 ml	9 155,52 €

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260605-2026_5_4-DE

4	Route de Guerzennec *(venelle rue de Lorette)*	70 ml	4 996,20 €
5	Gwern ar Stivell	310 ml	29 834,31 €
6	Le Loc	170 ml	9 789,78 €
7	Carrefour du Loc	40 ml	11 802,12 €
TOTAL			**87 182,90 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le programme de voirie 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Guingamp-Paimpol Agglomération ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré à Pédernec le 5 juin 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT

MAIRIE DE PEDERNEC
22530 (Côtes-d'Armor)

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr